

Poursuite des activités en temps de crise – Considérations

Questions et conseils sur la protection de votre entreprise et de vos parties prenantes

Les entreprises qui font face à la pandémie de COVID-19 et aux incertitudes qui en découlent touchant l'économie mondiale peuvent surmonter les perturbations et poursuivre leurs opérations en tirant parti de leur plan de continuité des activités. L'organisation qui s'est dotée d'un tel plan peut agir dans les meilleurs délais si une pandémie survient, ce qui lui permet d'en réduire au minimum les incidences sur la conduite de ses affaires, de poursuivre ses activités principales le mieux possible et de protéger ses employés et ses clients, advenant une réduction de ses opérations, voire la fermeture complète de l'entreprise.

Dans le cas de la COVID-19, le mieux est d'être bien préparé et de ne pas céder à la panique. Cet article donne des indications pratiques en vue de la poursuite de vos opérations. Voici quelques-unes des grandes questions et considérations à avoir en tête en mettant en œuvre votre plan de continuité des activités :

1. Quelle incidence la COVID-19 a-t-elle sur la santé et la sécurité de vos employés? Disposez-vous d'une politique pour les protéger? (La santé et la sécurité constituent la priorité absolue.)
2. Votre organisation a-t-elle déjà mis sur pied une équipe de gestion de crise et fixé des objectifs de continuité des activités pour faire face à la COVID-19? Chacun des membres de cette équipe connaît-il bien son rôle et ses responsabilités (ce qu'ils doivent faire et quand ils doivent le faire)?
3. Des communications ont-elles été établies en interne et en externe? Y a-t-il un mécanisme en place qui permet de bien garder contact avec tous les employés, tous les clients, toutes les parties prenantes, etc.? Quelle est la fréquence des communications? (Qui communiquera quel contenu à quel(s) destinataire(s) et à quel moment?)
4. Prendre le temps de définir et de consigner tous les processus, fonctions et services essentiels de l'organisation sur lesquels la COVID-19 peut avoir une incidence.
5. Évaluer l'incidence de la COVID-19 sur les processus et fonctions critiques de l'organisation, sur les services essentiels, notamment la planification stratégique, la planification financière, la gestion du fonctionnement, la gestion des flux de trésorerie, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les relations avec la clientèle.
6. En ce qui a trait à la gestion des risques, y a-t-il des mécanismes en place visant à atténuer les risques liés à la COVID-19?
7. Cerner tous les enjeux potentiels (actuels et à venir) si l'organisation devait immédiatement réduire, modifier ou éliminer des fonctions ou des services essentiels (planification de scénarios pour la gestion de trésorerie à court, moyen et possiblement long terme – consulter l'article de CPA Canada sur la gestion des flux de trésorerie.
8. S'assurer d'identifier tous les clients, fournisseurs et partenaires clés ainsi que toutes les parties prenantes principales, et de mettre en place un plan visant à gérer les risques et les défis liés à chacun.

9. Établir des stratégies d'intervention pour assurer la continuité d'entreprise : limiter l'impact d'une catastrophe et accélérer la réponse de l'organisation aux opérations normales. Envisager différents scénarios de réponse menant à une reprise. Consulter le document des lignes directrices sur la comptabilité de gestion intitulé [*Planifier à l'aide de scénarios : Une méthode pour naviguer dans un monde incertain.*](#)

Le fait de vous poser ces questions et d'intégrer ces considérations en mettant en œuvre votre plan de continuité des activités vous aidera à accroître votre résilience et votre capacité à prendre rapidement les mesures qui s'imposent en cette période de pandémie.